

CERTIFICAT

Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1 du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique

et conformément au programme de certification en vigueur, tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO

(1) Numéro du certificat : **N° 2019-19/405/52-01**

(2) Nom et adresse de l'opérateur :

EURL Le Champ des Mille Pâtes
15 rue du Pont d'Archon
52 190 Cusey

Activité principale : **Transformation**

(3) Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle :

BIOTEK Agriculture
Route de Viélaines
10 120 Saint-Pouange
FR-BIO-17

(4) Catégories de produits/activité :

Pâtes alimentaires
Pâtes sèches

(5) Définis comme : Valable du ... au ...

AB 27/02/2019 au 31/07/2020

(6) Période de validité :
Voir dates affichées en (5)

(7) Date de contrôle : 21/02/2019

(8) Le présent document a été délivré sur la base de l'art. 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008 et, le cas échéant du cahier des charges français CC-FR-Bio. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Le présent document est la propriété de BIOTEK Agriculture qui peut le suspendre ou le retirer. L'original doit être restitué sur simple demande. Seul l'original signé est valable.

Fait à Saint-Pouange, le 27/02/2019

Pour BIOTEK Agriculture :
Anita PETIT
Responsable certification



La validité de ce certificat peut être vérifiée au 03.25.41.64.96.